

Questions fréquemment posées

Ateliers de Travail sécuritaire NB

Comment puis-je vérifier l'état d'un atelier auquel je suis inscrit?

Pour vérifier l'état de votre atelier, allez à la [page Web des ateliers](#) et cliquez sur l'atelier auquel vous êtes inscrit. Tout atelier annulé sera indiqué dans le menu déroulant, dans la colonne intitulée « État ». Votre atelier n'est pas annulé si vous voyez la mention « complet » ou « places disponibles ».

Nous vous recommandons de vérifier l'état de votre atelier le matin au cas où il y avait une annulation à la dernière minute en raison de mauvais temps ou de circonstances incontrôlables.

Qu'arrive-t-il si l'atelier auquel je suis inscrit est annulé?

Si un atelier est annulé, nous communiquerons avec les personnes inscrites pour leur donner les détails des prochains ateliers offerts.

Qu'est-ce que je devrais apporter à l'atelier?

Apportez un stylo ou un crayon et du papier. Vous pouvez apporter des collations et un dîner puisque ces derniers ne seront pas fournis. Du café, du thé et de l'eau seront offerts pendant les pauses.

Quel est le coût de l'atelier?

L'atelier est gratuit. Les employeurs de la province assurent le financement de Travail sécuritaire NB et de ses services.

J'ai des allergies. L'atelier se déroulera-t-il un dans un endroit où les produits parfumés sont utilisés avec plus de discrétion?

Travail sécuritaire NB fait la promotion d'un environnement où les produits parfumés sont utilisés avec plus de discrétion. Toutefois, il ne peut pas assurer qu'aucun produit parfumé qui pourrait déclencher une réaction allergique ne sera présent.

L'atelier auquel je veux assister est complet. Y a-t-il une liste d'attente? Si oui, comment puis-je faire ajouter mon nom à la liste?

Oui, il y a une liste d'attente. Veuillez communiquer avec votre bureau de région pour que votre nom y soit ajouté. Vous pouvez y assister selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Le *Guide du participant* ou les documents qui seront distribués à l'atelier sont-ils offerts en ligne?

L'aperçu de l'atelier et certains documents distribués sont disponibles à l'adresse travailsecuritairenb.ca, mais le *Guide du participant* n'est disponible qu'à l'atelier.

Je ne travaille pas à l'heure actuelle. Puis-je quand même m'inscrire à un atelier?

Oui. Ces ateliers sont ouverts à tous.

Suis-je protégé en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* lorsque je participe à un atelier?

Si vous prenez part à un atelier dans le cadre de votre emploi (votre employeur a approuvé votre participation), l'atelier serait considéré comme une journée de travail normale et vous seriez protégé en vertu de la *Loi*.

Si je manque quelques heures de l'atelier pour des raisons personnelles, pourrai-je toujours recevoir mon certificat?

Parlez-en au conseiller en éducation de Travail sécuritaire NB. Vous pourriez avoir besoin de formation supplémentaire.

Qu'arrive-t-il si je me suis inscrit à un atelier et que je ne peux pas y assister? Comment puis-je annuler mon inscription?

Communiquez avec le bureau de région de Travail sécuritaire NB pour l'en aviser, puisque certains ateliers ont une liste d'attente.

Si je ne peux pas assister à l'atelier et j'oublie d'annuler mon inscription, des frais d'annulation seront-ils imposés à mon entreprise ou à moi-même?

Non, il n'y aura pas de frais d'annulation. Toutefois, si vous annulez votre inscription assez tôt, une personne qui figure sur la liste d'attente pourra assister à l'atelier.

Je me suis inscrit à un atelier, mais je ne peux pas y assister. Puis-je envoyer quelqu'un d'autre à ma place?

Oui. Veuillez nous aviser du changement avant l'atelier ou demander à votre remplaçant d'en aviser le conseiller en éducation dès son arrivée.

Un conseiller en éducation de Travail sécuritaire NB peut-il offrir un atelier à mon lieu de travail?

C'est possible. Votre employeur devra communiquer avec un bureau de région de Travail sécuritaire NB pour en faire la demande. Si la demande est acceptée, il devra fournir un endroit approprié, le nécessaire pour les pauses-santé et les autres fournitures nécessaires, au besoin.